



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Laurence ELVIN

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D26-MP-145

OBJET : 26CFMSENTIERBONAGU – TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE DÉSHÉBAGE, DE DÉBROUSSAILLAGE DES SECTEURS SITUÉS EN HAUT ET EN BAS DU SENTIER DU CHÂTEAU DE BONAGUIL – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2026B39DGS en date du 08 avril 2026 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2026B40DGS en date du 08 avril 2026 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant que la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot exerce la compétence de gestion du sentier du Château de Bonaguil situé sur la commune de Saint-Front-sur-Lémance. Dans ce cadre, elle est en charge d'entretenir les espaces verts situés en bas et en haut du sentier.

Une consultation a ainsi été lancée auprès de 3 entreprises spécialisées afin de déterminer celle qui se chargera de l'entretien 2 fois par an pendant 4 ans ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir l'offre de la société VALLEE DU LOT PAYSAGES de Montayral (47500) pour un montant total de 2 550,00 € HT (3 060,00 € TTC) par an, soit 10 200,00 € HT (12 240,00 € TTC) pour 4 ans, pour l'entretien du sentier du Château de Bonaguil avec paillage et fractionnement ;

2°) – De signer l'ensemble des pièces afférentes au marché ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2026.

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260616-D26_MP_145-AR
Reçu le 16/06/2026
Publié le 16/06/2026

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 16 juin 2026



Le Président
acques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 16 juin 2026
Reçu en Sous-Préfecture le : 16 juin 2026
Publié ou Notifié le : 16 juin 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com